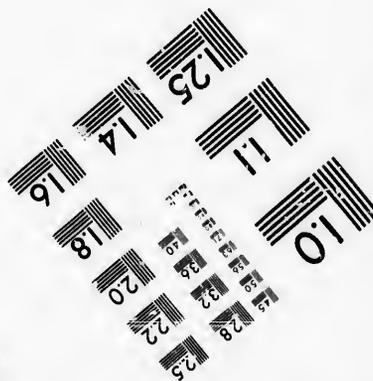
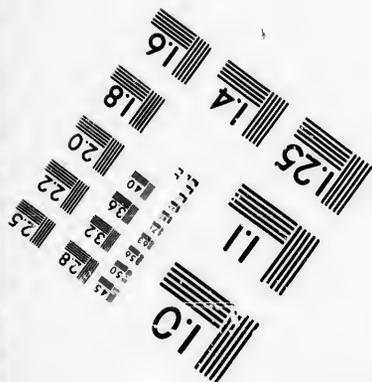
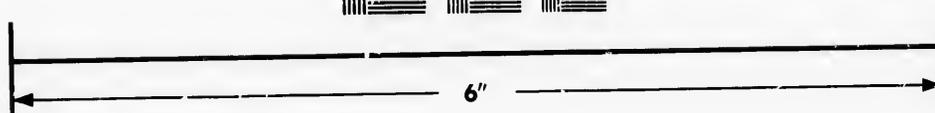
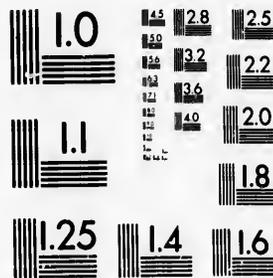


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

20 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

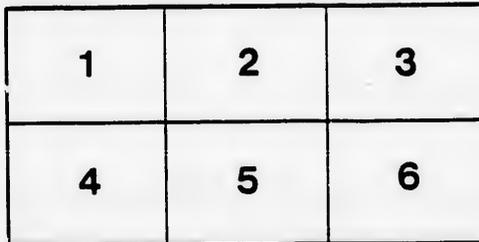
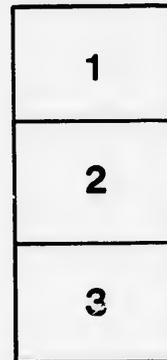
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

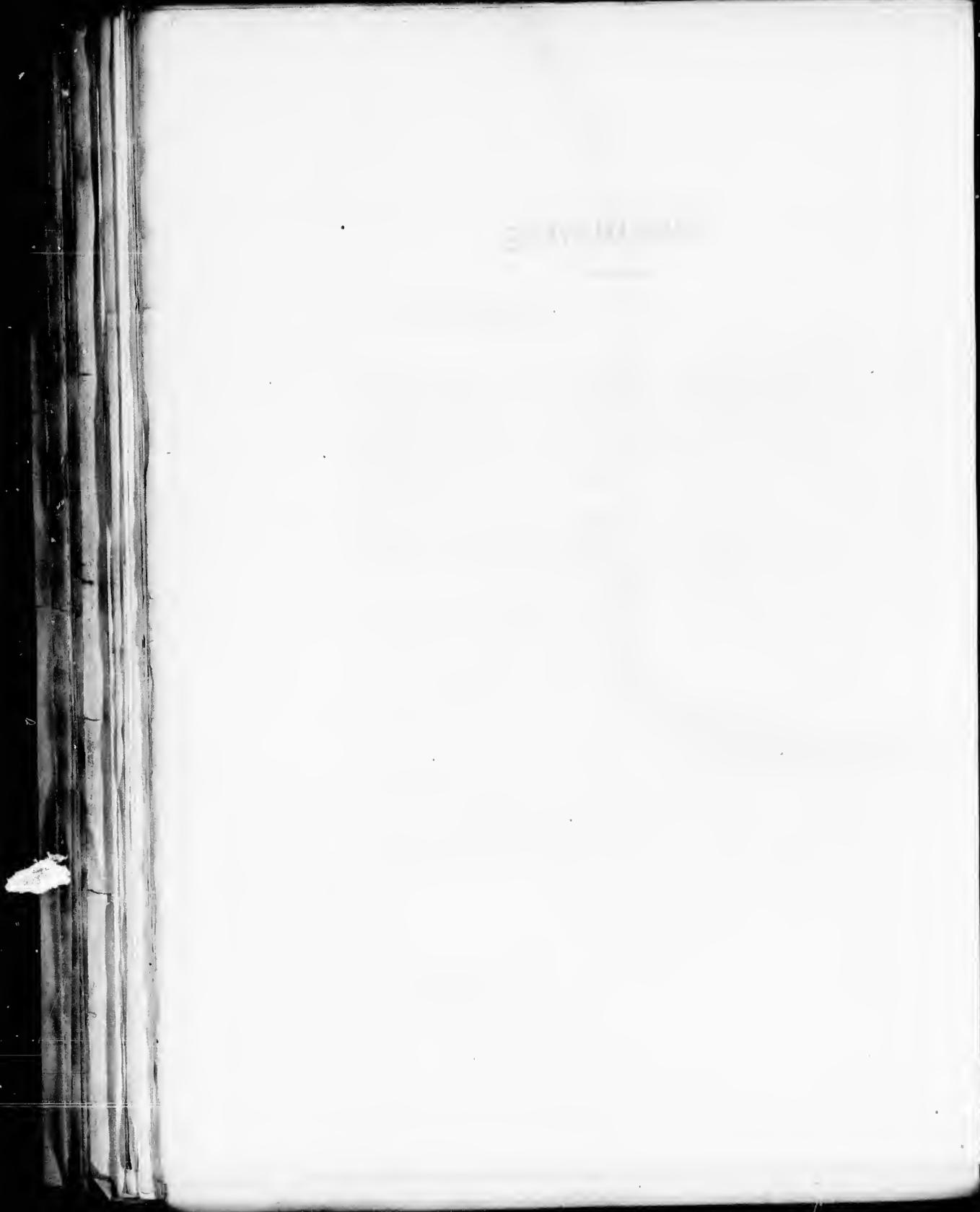
Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



1865 865

CIRCULAIRE.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
12 Juillet, 1865.

MONSIEUR,

Je vous informe que la retraite de MM. les Curés s'ouvrira, au Séminaire, Vendredi, le 25 Août prochain, au soir, pour se terminer Vendredi, le 1 Septembre suivant, au matin. Celle de MM. les Vicaires et autres prêtres obligés à l'examen annuel s'ouvrira Jeudi, le 14 Septembre, au soir, et se terminera Jendi, le 21 du même mois, au matin.

J'invite spécialement à la première MM. les Curés qui n'ont pas pu assister à l'une ou à l'autre des retraites de l'année dernière. Quant à la seconde, l'exiguité du local où elle a coutume d'avoir lieu fait désirer qu'elle ne soit suivie, autant que possible, que par MM. les Vicaires et autres prêtres tenus à l'examen.

L'on devra arriver à la retraite dès le commencement, et en suivre les exercices jusqu'à la fin, sans céder dans l'intervalle la place à un autre : une retraite divisée de la sorte ne remplirait pas le but désiré.

Tous les prêtres employés dans le Saint Ministère, qui n'ont pas encore quatre ans accomplis de prêtrise, voudront bien se rappeler que le règlement publié dans ma circulaire du 5 juin 1855, concernant l'examen qu'ils doivent subir, est un règlement permanent. Ils feront donc leur possible pour s'y conformer, afin d'assurer par ce moyen la continuation de leurs pouvoirs. L'examen commencera Mercredi matin, veille de la seconde retraite, à 8h ; tous doivent être rendus à l'heure fixée.

Pour que les paroisses ne demeurent pas sans secours, durant la retraite de MM. les Curés, un prêtre devra résider dans une de celles qui sont désignées sous le même numéro, dans le tableau joint à la présente. Ce prêtre, pourvu qu'il soit approuvé, est autorisé à exercer tous les pouvoirs de desservant à l'égard des fidèles des paroisses dont il aura la garde, et, de plus, à biner, le dimanche qui se rencontre dans l'intervalle choisi pour la retraite, afin de leur faciliter le moyen d'entendre la Sainte Messe. Il pourra même biner deux fois, dans le cas où les prêtres allant à la retraite seraient obligés d'être absents deux dimanches de leurs paroisses. Il lui sera loisible, comme desservant, de déléguer un autre prêtre pour la célébration des mariages.

Afin que MM. les Curés des environs de Québec ne soient plus troublés, dans leur retraite, par la nécessité d'aller faire l'office du dimanche dans leurs paroisses, ou d'aller administrer leurs malades, il est réglé qu'à l'avenir leurs paroisses seront desservies, pendant la retraite, comme le sont les autres paroisses du diocèse, conformément au tableau ci-dessous mentionné.

MM. les Curés de l'Île d'Orléans peuvent s'arranger ensemble, de manière à laisser à un seul d'entre eux le soin de toute l'île.

MM. les Curés qui viendront à la retraite, voudront bien informer leurs paroissiens des dispositions qu'ils auront prises pour la desserte de leurs paroisses pendant leur absence. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas trouvé moyen de procurer la messe à leurs paroissiens, le dimanche qu'ils seront absents, les avertiront de se rendre aux paroisses voisines ; ou, s'il était trop difficile de s'y transporter, ils les avertiront qu'ils sont dispensés, ce jour-là, de l'obligation d'assister au Saint-Sacrifice.

Chaque prêtre devra apporter avec lui un surplis, pour la clôture de la retraite.

Je vous transmets avec la présente l'état des sommes recueillies dans le diocèse, pour le denier de S. Pierre, pendant l'année finie le 31 Mai dernier. Comme le prêtre chargé de les recevoir à l'Archevêché, a été absent, pendant quelques semaines, l'été dernier, il peut se faire qu'il se serait glissé quelques erreurs dans le livre de recette. L'on se fera un devoir de les rectifier, à la première occasion, si on veut bien les signaler.

Je profite de l'occasion pour vous prier de rappeler à vos paroissiens que c'est dans le cours du mois prochain, que leurs aumônes pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi doivent être transmises à M. Lecours, prêtre de l'Archevêché qui remplace provisoirement, comme trésorier, le regretté M. Ferland.

Recevez, monsieur, l'assurance de mon bien sincère attachement,

✠ C. F. EV. DE TLOA,

Administrateur.

Tableau mentionné de l'autre part.

- | | |
|--|---|
| 1.—Ste. Anne des Monts et le Cap Chat, | 35.—St. Sylvestre et Broughton, |
| 2.—Ste. Félicité et Matane, | 36.—St. Gilles et Ste. Agathe, |
| 3.—Sandy-Bay et Métis, | 37.—St. Ferdinand et Ste. Sophie d'Halifax. |
| 4.—Ste. Flavie et Ste. Luce, | 38.—St. Calixte et Ste. Julie, |
| 5.—Rimouski et St. Anaelet, | 39.—St. Isidore et St. Lambert, |
| 6.—Ste. Cécile et St. Fabien, | 40.—St. Anselme et St. Henri, |
| 7.—St. Simon et St. Mathieu, | 41.—St. Joseph de la Pointe-Lévis et N. D.
de la Victoire. |
| 8.—Trois Pistoles et Ste. Françoise, | 42.—St. Jean Chrysostôme et St. Romuald, |
| 9.—St. Eloi et l'Île Verte, | 43.—St. Nicolas et St. Etienne de Lauzon, |
| 10.—Cacouna et St. Arsène, | 44.—St. Antoine et St. Appollinaire. |
| 11.—St. Epiphane et St. Modeste, | 45.—Ste. Croix et St. Flavien, |
| 12.—Rivière du Loup et St. Antonin, | 46.—Lotbinière et St. Edouard, |
| 13.—Notre Dame du Portage et St. André, | 47.—Ste. Eumélie et St. Jean Deschailions. |
| 14.—St. Alexandre et Ste. Hélène, | 48.—Les Grondines et Deschambault, |
| 15.—Kamouraska et St. Paschal, | 49.—St. Casimir et St. Alban, |
| 16.—St. Denis et Mont-Carmel, | 50.—Fortneuf et Cap Santé, |
| 17.—La Rivière Ouelle et St. Pacôme, | 51.—St. Bazile et St. Raymond, |
| 18.—Ste. Anne et Ste. Onésime, | 52.—La Pointe-aux-Trembles et St. Augustin, |
| 19.—St. Roch et Ste. Louise, | 53.—St. Colomb et Ste. Foye, |
| 20.—St. Jean Port-Joly et St. Aubert, | 54.—Ancienne Lorette et St. Ambroise, |
| 21.—L'Islet et St. Cyrille. | 55.—Charlebourg et Beauport, |
| 22.—Le Cap St. Ignace et St. Thomas, | 56.—Ste. Catherine et Valcartier, |
| 23.—St. Pierre et St. François, | 57.—L'Ange-Gardien et le Château-Richer, |
| 24.—Berthier et St. Valier, | 58.—Ste. Anne et St. Joachim, |
| 25.—St. Raphaël et St. Cajétan, | 59.—La Petite Rivière et la Baie St. Paul, |
| 26.—St. Michel et Beaumont. | 60.—St. Urbain et St. Hilarion, |
| 27.—St. Gervais et St. Charles, | 61.—Les Eboulements et St. Irénée, |
| 28.—St. Lazare et Ste. Claire, | 62.—La Malbaie et Ste. Agnès, |
| 29.—St. Hénédine et Ste. Marguerite, | 63.—Notre Dame de Laterrière et Hébertville, |
| 30.—St. Edouard et St. Malachie de Frampton, | 64.—Chicoutimi et Ste. Anne, |
| 31.—St. George et St. François de la Beauce, | 65.—St. Alphonse et St. Alexis de Bagot. |
| 32.—Lambton et Forsyth, | |
| 33.—Ste. Marie et St. Elzéar, | |
| 34.—St. Joseph et St. Frédéric, | |

N. B.—MM. les Curés de l'Île-aux-Condres, de l'Île-aux-Grues, du Cap-Rouge, des Ecareuils, de St. Bernard, de Tring, de Leeds, de Buckland, de Wolfstown, de St. Ferréol, de Laval, de St. Fidèle, de l'Anse St. Jean, de Roberval et du lac Témiscouata dont les paroisses ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus, pourront venir à la retraite en les recommandant aux soins de leurs confrères voisins.

troublés,
ans leurs
mir leurs
paroisses

manière

mer leurs
paroisses
royen de
sents, les
le de s'y
obligation

ure de la

as dans le
i dernier.
e, pendant
quelques
ifier, à la

ssiens que
vre de la
prêtre de
regretté

A,
nistrateur.

